

**ARRÊTÉ PORTANT REPORT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS
DES USAGÈRES ET USAGERS AU CONSEIL DE L'UFR 929 DE MATHÉMATIQUES DU 21 MARS 2024**

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

- Vu les statuts de Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de la faculté des Sciences et Ingénierie;
- Vu les statuts de l'UFR 929 de Mathématiques ;
- Vu l'arrêté portant délégation de signature en date du 8 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à l'attention de M. Stéphane RÉGNIER en sa qualité de doyen de la faculté des Sciences et Ingénierie, et notamment son article 1er ;
- Vu l'arrêté du 7 février 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil de l'UFR 929 de Mathématiques ;
- Considérant l'absence de dépôt de candidature dans le délai prévu par l'arrêté du 7 février 2024 précité,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le scrutin relatif aux élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil de l'UFR 929 de Mathématiques initialement prévu le 21 mars 2024 est reporté à une date ultérieure.

Article 2 :

L'arrêté du 7 février 2024 susvisé est abrogé.

Article 3 :

Un arrêté ultérieur fixera la date et les modalités du report de ce scrutin.

Article 3 :

Le présent arrêté sera diffusé au sein de l'UFR 929 de Mathématiques.

La directrice générale de la faculté des Sciences et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 8 mars 2024

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation,

Stéphane RÉGNIER

Pour le Doyen et par délégation,
La Directrice Générale
Faculté des Sciences et Ingénierie
Raphaëlle POINTÉREAU

